



# Infirmer ou Technologue en imagerie médicale en chef (H/F/X) - *Médecine nucléaire et imagerie oncologique*

## Votre mission

- Au sein du service de médecine nucléaire et imagerie oncologique, vous assurez la qualité et la continuité de l'activité infirmière. Vous veillez au respect et à l'application des normes et/ou législations en vigueur, vous déterminez et contrôlez les indicateurs de qualité de l'activité. Vous participez à l'évolution de l'activité avec un souci de qualité centrée sur le patient.
- Vous instaurez et développez un climat de travail serein favorisant le sentiment d'appartenance, la collaboration et le bien-être au travail. Vous évaluez le fonctionnement de votre équipe et assurez le suivi des décisions. Vous organisez et animez les réunions d'équipe. Vous assurez un accueil personnalisé, l'accompagnement et l'intégration des nouveaux agents. Vous assurez la gestion des prestations (planification des horaires, gestion des congés, maladies, etc.).
- Vous participez à la gestion administrative et financière de votre service (analyse des données opérationnelles et financière, mise en place de documents légaux et institutionnels, rapport d'activité annuel, élaboration et argumentation du budget annuel)
- Vous intégrez un mode de fonctionnement transversal : vous coordonnez votre activité avec celle des autres secteurs et services du département et de l'institution.
- Vous développez un climat favorable à l'apprentissage, vous encadrez, supervisez et participez à l'enseignement théorique et/ou pratique ainsi qu'à la formation et encadrez, supervisez et participez à l'évaluation des étudiants et du personnel.
- Vous participez, selon les nécessités, à l'administration et à la réalisation de soins.

## Nous vous proposons

- Un emploi à type de contrat à temps plein (38h/sem.) avec engagement dès que possible sur le site du Sart Tilman.
- Une rémunération à partir de 3943,57€ bruts mensuels (IFIC17) + valorisation d'expérience professionnelle (renseignements personnalisés sur demande au service recrutement).
- 30+4 jours de congés payés et jours supplémentaires en fonction de l'âge ; des chèques repas de 4,5€ ; un tarif réduit aux restaurants d'entreprise ; l'exonération du ticket modérateur sur les consultations et actes techniques ; intervention employeur de 80% sur l'abonnement TEC/ SNCB ; des avantages commerciaux.

## Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un diplôme belge ou reconnu équivalent **bachelier en soins infirmiers ou de technologue en imagerie médicale**.
- **Vous avez réussi, ou êtes en cours de formation et vous engagez à réussir endéans les 3 ans** une formation complémentaire de **cadre de santé**, ou une formation complémentaire de niveau universitaire : **master en art infirmier ou master en santé publique**. Cette formation doit être en rapport avec la direction d'une équipe. (A.R. du 23 octobre 1964 fixant les normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre, modifié par l'A.R. du 28 août 2006 - Rubrique III : Normes d'organisation – 12°),
- **Vous disposez d'un certificat en radioprotection y compris Médecine Nucléaire, ou vous vous engagez à suivre la formation dans l'année qui suit votre engagement.**
- Vous démontrez **une expérience de 3 ans comme infirmier ou de technologue en imagerie médicale** au CHU de Liège et/ou dans un autre établissement hospitalier ou de soins.
- Une expérience dans les domaines d'imagerie est une plus-value.
- Vous vous reconnaissez dans les compétences suivantes : pouvoir d'appréciation / esprit critique, capacité à prendre des décisions, capacité de collaboration, assertivité, gestion des émotions, ouverture d'esprit, management des personnes et management des tâches.

## Votre positionnement

- Le CHU de Liège est un hôpital public qui compte, au sein de ses services médicaux et de support, plus de 6000 collaborateurs, actifs sur 10 sites en région liégeoise.
- Le service de médecine nucléaire et imagerie oncologique dépend du département de physique médicale et collabore fonctionnellement avec le département infirmier. Il regroupe 3 services, coordonnés par le Président de département, Monsieur le Professeur Roland Hustinx :
  - Le service de radiothérapie
  - Le service de radiodiagnostic
  - Le service de médecine nucléaire et imagerie oncologique, pour lequel vous êtes engagé, placé sous l'autorité d'un chef de service médical, Monsieur le Professeur Roland Hustinx ainsi que d'une infirmière chef de services, Madame Sylviane Vaccarella et qui regroupe une trentaine d'agents.

## Comment postuler ?

- Créez votre compte et/ou enregistrez-vous en ligne sur [www.chuliege.be/emplois](http://www.chuliege.be/emplois) (+ URL) (référence 2023-085), en joignant CV et lettre de motivation (copie carte d'identité et diplôme (+ visa/agrément)).
- Ne tardez pas, votre candidature doit nous parvenir pour le 16 juillet 2023 au plus tard.

## Contacts ?

- Prenez rendez-vous avec Madame Sylviane Vaccarella, pour davantage d'informations sur la fonction : 04/323.42.16
- Votre contact au service de recrutement : Olivia Pinet – olivia.pinet@chuliege.be – 04/323.84.99

## Suivi de votre candidature

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse.

Si l'examen de votre CV est concluant, vous serez invité(e) à présenter :

- Une épreuve de savoirs et savoir-faire spécifique à la fonction (épreuve écrite éliminatoire)
- Un assessment par un bureau externe de sélection (éliminatoire)
- Une entrevue finale avec jury

### Matière d'examen :

1. Législation hospitalière ;
2. Législation relative à la profession ;
3. Notions de l'organisation du Nursing :
  - Démarche en soins infirmiers et son application au niveau du dossier infirmier, du quartier opératoire et des services médicotechniques.
  - Organisation du nursing au sein du secteur (effectif, grille horaire, heures supplémentaires, rappels extraordinaires)
  - Evaluation du personnel
  - Evaluation de la qualité des soins
  - Connaissance du DIRHM
  - Projet de service
  - Radioprotection
4. Législation sur le travail ;
5. Règlement de travail et conditions de vie professionnelle du personnel contractuel ;
6. Législation sur le bien être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi du 4 août 1966).

